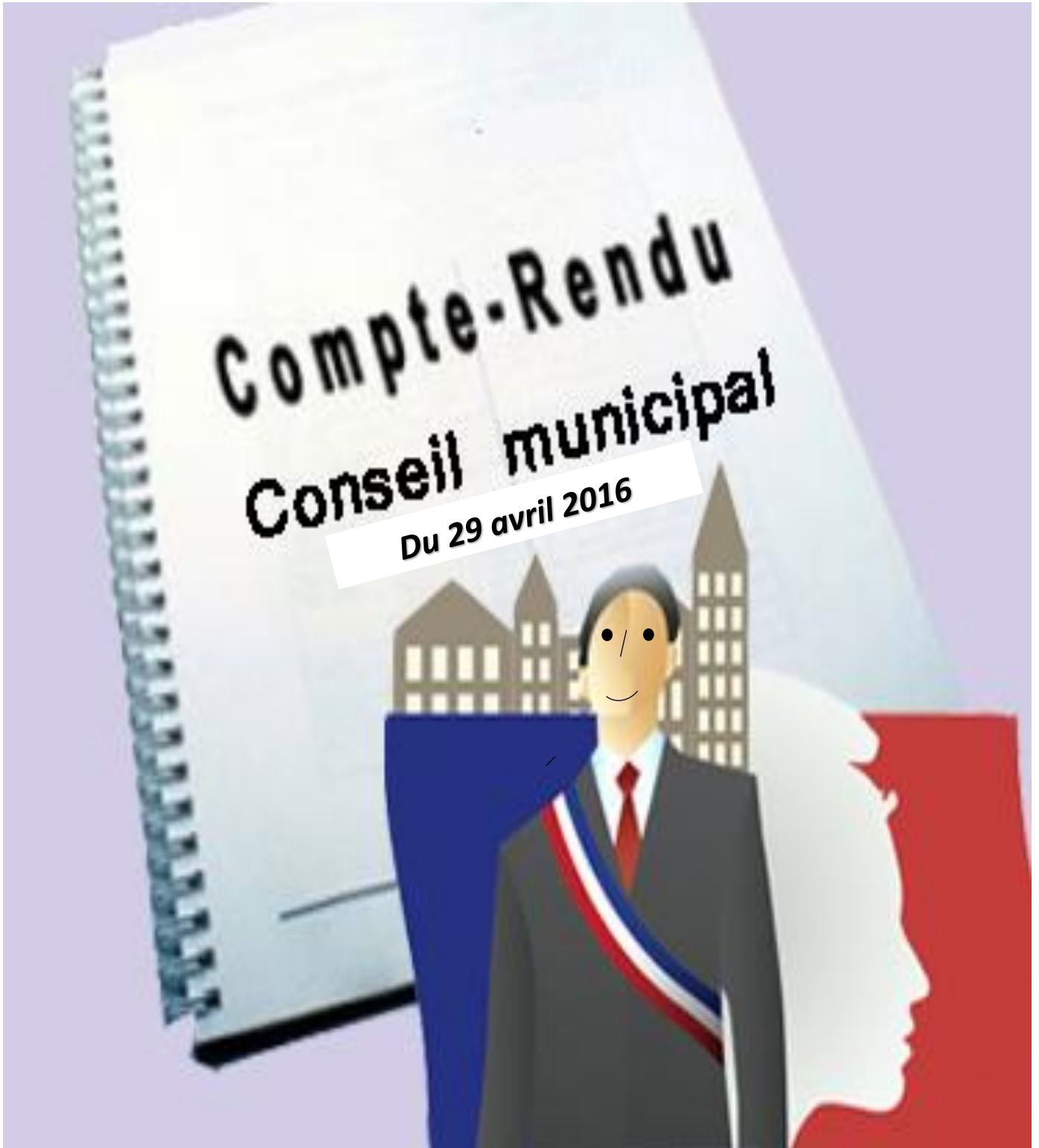


MAIRIE D'ARGOEUVES



Etaient présents :

MM. PRUVOT GOURGUECHON MARQUES DEFFONTAINES DUMEIGE TRANNOIS
VATIGNEZ DELAVIERRE TELLIER LEFEBVRE LEMIEGRE GRENU LEDET

Madame AUTIN représentée par Monsieur MARQUES

Etait absent : MM. DEKONINCK

Monsieur MARQUES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la précédente séance.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Compte administratif 2015 de la commune**
- **Compte de gestion 2015 de la commune**
- **Affectation du résultat 2015 de la commune**
- **Compte administratif 2015 Eau et Assainissement**
- **Compte de Gestion 2015 Eau et Assainissement**
- **Budget primitif 2016 de la commune**
- **Budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement**
- **Location tondeuse pour le service technique**
- **Convention tripartite à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et approbation des avenants annuels 2015 et 2016**
- **Débat sur le PADD du PLUi de la communauté de Communes**
- **Questions diverses**
-

Monsieur le Maire propose l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature des compromis de vente des parcelles du « Cœur de Village »
- Cession du calvaire propriété de Monsieur RANGEON
- Position du Conseil Municipal suite à l'arrêté préfectoral de fusion des EPCI

Accord de l'assemblée.

1 – LOCATION TONDEUSE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURGUECHON qui présente le devis des Etablissements DOCO d'un montant de 7 830 € TTC pour une durée de 6 mois. Cette option comprend la prise en charge des éventuelles réparations.

Après discussion, l'assemblée accepte à l'unanimité cette location.

2 – CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS ET APPROBATION DES AVENANTS ANNUELS 2015 ET 2016 :

La compétence urbanisme a été reprise par la communauté de communes qui a délégué par convention, l'instruction des autorisations de sols. Pour compléter le dossier, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la convention et les avenants à intervenir avec l'agence du Grand Amiénois qui instruit les dossiers pour le compte de la commune.

Après discussion, l'assemblée accepte la convention et les avenants à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à les revêtir de sa signature.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'année 2015 par chapitre. Il en ressort les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes 2015 745 994.65 €

Dépenses 2015 573 870.87 €

Excédent 2015 de fonctionnement 172 123.78 €

Excédent reporté de 2014 458 203.59 €

EXCEDENT TOTAL DE FONCTIONNEMENT A REPORTER 630 327.37 €

Section d'investissement

Recettes 2015 218 722.50 €

Dépenses 2015 87 798.61 €

Excédent 2015 d'investissement 130 923.89 €

Déficit 2014 reporté 191 969.48 €

Part affectée à l'investissement 2015 - 61 045.59 €

EXCEDENT A REPORTER AU BP 2016 569 281.78 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur GOURGUECHON met au vote le document qui est accepté à l'unanimité.

4 – COMPTE DE GESTION DE COMMUNE POUR 2015 :

Monsieur GOURGUECHON procède au vote du compte de gestion de la Trésorerie qui reflète les résultats du compte administratif 2015 de la commune. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT :

La part affectée à l'investissement de l'exercice 2015 représente 61 045.59 € qu'il y a lieu de financer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le financement de cette affectation.

6 - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture, par chapitres, du document budgétaire transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Ce dernier se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Prévisions de dépenses 1 238 449.78 €

Prévisions de recettes	1 238 449.78 €
------------------------	----------------

Section d'investissement :

Prévisions de dépenses	511 178.53 €
------------------------	--------------

Prévisions de recettes	511 178.53 €
------------------------	--------------

En section d'investissement, les programmes ci-dessous sont financés :

Photocopieur	10 000 €
Voirie	80 000 €
Grillages multisports	4 000 €
Illuminations	5 000 €
Travaux salle polyvalente	25 000 €
Equipement sportif	25 000 €
Matériel technique	3 000 €
Livre Argoeuves	2 300 €
Cœur de Village	180 000 €
Chemins communaux	15 000 €
Local pompe	8 000 €
Alarme église	2 200 €
Site Web	6 000 €
Godet tracteur	5 500 €
Chemin de croix	9 000 €

Après ces explications, Monsieur propose le vote du document budgétaire. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur VATIGNEZ souhaiterait qu'un système de régulation du chauffage de la salle polyvalente soit envisagé.

Monsieur GRENU pense qu'il faut envisager un diagnostic thermique.

7 – VOTE DES TAXES :

Monsieur le Maire propose le vote des taxes destinées au financement partiel du budget primitif 2016. Il propose de reconduire les taux de 2015, tout en sachant que les bases ont été revalorisées par les services de l'Etat.

	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	575.100.00 €	3.80 %	21 853.80 €
Taxe foncière propriétés bâties	1 852.000.00 €	10.46 %	193 719.20 €
Taxe foncière propriétés non bâties	43.000.00 €	14.47 %	6 222.10 €
			221 795.10 €

L'assemblée accepte la reconduction des taux 2015 à l'unanimité.

8 – COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture du document synthétique remis à chaque conseiller. Il en ressort l'analyse suivante :

Section d'exploitation

Recettes 2015	70 708.51 €
Dépenses 2015	76 449.99 €
Résultat de fonctionnement 2015	- 5 741.48 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014	62 150.88 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL A REPORTER	56 409.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2015	15 806.62 €
Dépenses 2015	46 055.48 €
Résultat d'investissement 2015	- 30 248.86 €
Excédent reporté 2014	194 188.44 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2015 A REPORTER	163 939.58 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur GOURGUECHON procède au vote du compte administratif 2015. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

9 – COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Monsieur GOURGUECHON procède au vote du compte de gestion de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2015 qui reflète le compte administratif précédemment accepté. L'assemblée accepte ce dernier à l'unanimité.

10 – BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture, par chapitre, des crédits inscrits au budget primitif.

Dépenses d'exploitation	131 443.69 €
Recettes d'exploitation	131 443.69 €
Dépenses d'investissement	180 601.63 €
Recettes d'investissement	180 601.63 €

Après discussion, le document budgétaire est adopté à l'unanimité.

Monsieur GOURGUECHON précise que la section d'investissement disposant de crédits, il serait judicieux d'envisager le remplacement des compteurs. Les nouvelles installations permettent un gain de temps au niveau de la relève, de plus, il n'y a de saisie dans le logiciel, un simple transfert des données en vue de la facturation. Les nouveaux compteurs intelligents permettent une meilleure surveillance des installations individuelles et un gain de productivité technique et administrative.

11 – AUTORISATION SIGNATURE COMPROMIS DE VENTE « CŒUR DE VILLAGE » :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le notaire chargé de la vente des quatre terrains nous demande de produire une délibération autorisant le Maire à signer les compromis de vente des différentes parcelles. Il sollicite donc cet accord, qui lui est donné à l'unanimité.

12 – ARRETE PREFECTORAL FUSION DES INTERCOMMUNALITES :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des services de l'Etat, l'arrêté concernant les fusions d'E.P.C.I. Après discussion, l'assemblée accepte par 10 voix pour et 4 abstentions MM. TRANNOIS, GOURGUECHON MARQUES et AUTIN (représentée par M MARQUES).

13 – CESSION CALVAIRE PROPRIETE DE MONSIEUR RANGEON :

Monsieur le Maire relate son entretien avec Monsieur RANGEON concernant la cession du calvaire. Il apparaît que ce dernier serait favorable à une cession gratuite à la condition de prendre l'engagement d'entretenir ce patrimoine.

L'assemblée accepte cette proposition par 13 voix pour et une abstention (M. DUMEIGE)

14 – DEBAT SUR LE P.A.D.D. DU PLUi :

Monsieur le Maire explique que le P.A.D.D. du PLUi doit être débattu au sein de chaque Conseil Municipal avant le 4 mai. Ensuite, un débat sera prévu en Conseil Communautaire le 12 mai prochain.

Monsieur le Maire reprend chaque point du P.A.D.D. et demande aux membres présents de bien vouloir apposer leur commentaire, s'il y a lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.